

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 AOUT 2016 n° 34/2016

DATE DE CONVOCATION : 5 août 2016

RESILIATION ET RE-LOCATION DE LA LICENCE IV

L'an deux mille seize et le 9 août à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

17 membres présents : Claude CODORNIU, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Christine CHORIN MONIE, Bénédicte FOURCAULT, Carole SARDA, Sébastien GARCIA, Cédric LIGNON, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Rémy FABRE, Valérie LAGUIERCE.

2 procurations : Jean-Luc MOREL à Martine ROUBY, Virginie GALLAND à Claude CODORNIU.

Secrétaire de séance : Martine ROUBY.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Monsieur le Maire explique que suite à la restitution de notre licence de 4^{ème} catégorie au 30 septembre 2015 par son précédent locataire, Monsieur METCHE Jean-Marc, nous avons dû procéder à la résiliation du bail consenti au 1^{er} août 2014 avec la SAS « Chez Lolo & Couet ».

Sollicité dans un même temps par Monsieur PALACIO Bruno qui souhaitait ouvrir une nouvelle activité de Bar/Restauration 2 avenue des 4 chemins, l'opportunité de lui proposer la location de notre licence IV à son profit nous est apparue évidente.

Pour aider ce nouveau commerce dans son installation et l'accompagner au mieux pour la pérennisation de son activité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la location de cette Licence IV à titre gratuit dans un premier temps (9 mois), à moitié tarif pour les trois mois suivants, puis pour un loyer de 3 000 € annuel à la suite.

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

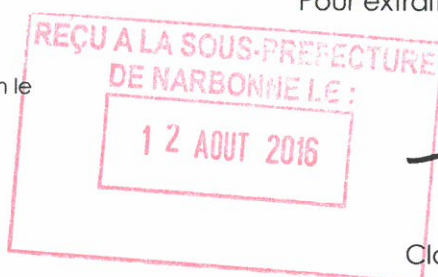
AUTORISE le Maire à signer l'acte de location de la Licence IV avec Monsieur PALACIO Bruno :

- à titre gratuit pendant 9 mois du 15 août 2016 au 14 mai 2017,
- à demi-tarif les 3 mois suivants du 15 mai au 14 août 2017 (125€/mois)
- puis à taux plein l'année suivante soit du 15 août 2017 au 14 août 2018 soit 3 000 € annuellement (250 €/mois).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
De Narbonne, le 12/8/16 et de sa publication le
12/8/16



Claude CODORNIU